

**CONSIDÉRANT** que le Gouvernement a mis en place un plan intitulé « France Relance » qui vise à mettre en œuvre concrètement le plan #1jeune1solution.

**CONSIDÉRANT** qu'il a été demandé aux élus locaux de privilégier le recrutement des jeunes de moins de 26 ans dans les contrats « Parcours Emplois Compétences » (PEC).

**CONSIDÉRANT** que cette décision constitue un facteur discriminant pour le retour à l'emploi, en particulier des plus de 50 ans.

**CONSIDÉRANT** que le taux de chômage, qui s'établissait en 2019 à 24% de la population active est sans comparaison avec la métropole.

**CONSIDÉRANT** que plus de 100 000 personnes bénéficient actuellement du Revenu de Solidarité Active à La Réunion.

**CONSIDÉRANT** que les moins de 25 ans sont 16 850 soit 13%, et dans le même temps, les 50 ans et plus sont 28% des demandeurs d'emplois.

**CONSIDÉRANT** que l'application stricte des nouveaux critères d'éligibilité des contrats PEC aux seuls jeunes de moins de 26 ans, conduirait à exclure 87% des demandeurs d'emploi du dispositif.

Le Conseil Municipal de Saint-Paul exprime son désaccord total sur l'application de ces nouvelles règles d'éligibilité aux Parcours Emplois Compétences.

Le Conseil Municipal à l'instar de l'Association des Maires, alerte les services de l'État, le premier ministre, le ministre du travail, le ministre de l'outre-mer sur la situation particulière de La Réunion à laquelle la Ville de Saint Paul n'échappe pas.

Le Conseil Municipal est mobilisé aux côtés de tous les acteurs pour faciliter l'accès à l'emploi pour tous.